



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant dix huit ————— feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS** de la Commune de *Quilbardou* pendant le cours de l'année 1848.

A Meaux, le vingt cinq Décembre mil huit cent quarante-sept.

*L'ourme. Le Président
Juge plus ancien en p[ro]cès,
Lacret. Corbigny
Juge*

*N^o 1.
Act. De
Dix
Charles fermier
Nommé*

L'ourme mil huit cent quarante-huit, Le
Primo Janvier, sept heures du soir;
Devant nous Maire de la Commune de Quilbardou,
officier public de l'Etat civil; ont comparu
les sieurs Leguin Pierre Jules, âgé de
quarante quatre ans, Oroulanger, et

Dubois Frédéric, âgé de vingt sept ans,
 Maréchal ferrant, tous deux habitons majeurs
 demeurant à Gailbardon, et proches voisins. Du
 quel on se après nommé; lesquels nous ont déclaré
 que de Monsieur Charles Hainy Maréchal
 âgé de soixante huit ans, ancien Maréchal ferrant
 lui à Contreault, Canton de Cécily, sans nom,
 demeurant à Gailbardon; fils de Jean Hainy;
 et de Genevieve Leveau, tous deux décédés, et
 épouse de Marie Catherine Josephine Delisle, âgée
 de soixante trois ans, demeurant à Gailbardon;
 est décédée à Gailbardon, en son domicile,
 aujourd'hui à midi, et après nous être transporté
 auprès du Corps du Christ, et nous être après
 au décès, nous avons dressé le présent acte,
 que les déclarants ont signé avec nous, après
 lecture faite.

Signé Dubois *A. D. D. D.*

Leau mil huit cent quarante huit, Le Dimanche
 avant Jours, et dix heures du jour, devant nous Maire
 de la Commune de Gailbardon, officier public de
 l'Etat civil, est comparu Le Sieur Dallery
 Jean Baptiste Antoine Marie, âgé de trente deux ans,
 Cultivateur, demeurant à Gailbardon; lequel nous a
 présenté une Copie du son testament, dressé à
 Gailbardon, aujourd'hui à sept heures du matin,
 de son légitime mariage, avec Rose Anastasie
 Fardet, âgée de vingt six ans; à laquelle
 nous il nous a déclaré donner la pension
 de Rose Julie; lesdites présentations en

N. 2.
 Acte de
 Naissance
 de
 Rose Julie
 Dallery.



N. 2.
 Acte de
 Mariage
 de
 Louis Louis
 Dallery
 et
 Marie
 Mauduit

declaration nous ont été faite en présence
 de Messieurs Pierre Jean Pierre, âgé de
 trente huit ans, Docteur, et Veruillie Jean
 Chomas, âgé de quarante deux ans, Menuisier,
 tous deux habitants majeurs demeurant à Gailbardon,
 et proches voisins du Déclarant; lesquels ont avoué
 que le père de Leau, étant avec nous et présent
 acte après lecture faite.

Signé *A. D. D. D.*
 J. B. Dallery *A. D. D. D.*

Leau mil huit cent quarante huit Le Samedi
 sept Jours, onze heures du matin; devant nous
 Maire de la Commune de Gailbardon, officier public
 de l'Etat civil; sont comparus publiquement en
 nous Le Mariage Commune, Le Sieur Pierre
 Louis Dallery, âgé de vingt six ans, Cultivateur,
 né et demeurant à Ville Neuve, Canton de Cécily,
 Sieur R. Marie; fils mineur de Jean Louis Dallery
 Dallery, âgé de cinquante ans, aussi Cultivateur; et de
 Marie Marguerite Margolle, âgée de soixante deux ans,
 demeurant ensemble avec Ville Neuve; lesquels présents
 en personne, nous ont déclaré consentir au dit mariage, sans force.
 Et Messieurs Louis Arbel Marie, âgé de
 dix six ans et demi, sans profession, né et demeurant à
 Gailbardon avec ses père & mère; fille mineure de
 Jean Pierre Marie, âgé de cinquante deux ans,
 Cultivateur, et de Marie Marguerite Virginie Alloué,
 âgée de quarante six ans, demeurant ensemble avec
 Gailbardon; lesquels présents en personne, nous ont
 déclaré consentir au dit mariage d'autre part.
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
 du mariage projeté entre eux, et dont Le

+ Auguste.
Approuvé de moi bon.

H. Lespiz
Goules

Beauvais

Notaire

de dix neuf ans, auquel l'acte est sous le scel
deux des pères de l'acte, et
Leditte présentation et déclaration, sous ledit acte, faite
en présence des Sieurs Pierre Louis, Jean Pierre, âgé de
soixante trois ans, Jacques, et Goules Victor Elie,
âgé de vingt quatre ans, Deques, tous deux témoins
légaux demeurant à Guilbardon, et par les Sieurs de
Beauvais; lesquels ont ainsi que le père de l'enfant,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Goules H. Lespiz
Notaire Beauvais

N. 6.

Acte de

Décès

de

Nicolas

demourant à

Beauvais

Acte de

Naissance

de

Arthur

Dubois.

Beauvais

Acte de Naissance de l'enfant
deux des pères de l'acte, et
Leditte présentation et déclaration, sous ledit acte, faite
en présence des Sieurs Pierre Louis, Jean Pierre, âgé de
soixante trois ans, Jacques, et Goules Victor Elie,
âgé de vingt quatre ans, Deques, tous deux témoins
légaux demeurant à Guilbardon, et par les Sieurs de
Beauvais; lesquels ont ainsi que le père de l'enfant,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.



et sous le scel de l'acte, et sous le scel
deux des pères de l'acte, et
Leditte présentation et déclaration, sous ledit acte, faite
en présence des Sieurs Pierre Louis, Jean Pierre, âgé de
soixante trois ans, Jacques, et Goules Victor Elie,
âgé de vingt quatre ans, Deques, tous deux témoins
légaux demeurant à Guilbardon, et par les Sieurs de
Beauvais; lesquels ont ainsi que le père de l'enfant,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Notaire Beauvais

Acte de Naissance de l'enfant
deux des pères de l'acte, et
Leditte présentation et déclaration, sous ledit acte, faite
en présence des Sieurs Pierre Louis, Jean Pierre, âgé de
soixante trois ans, Jacques, et Goules Victor Elie,
âgé de vingt quatre ans, Deques, tous deux témoins
légaux demeurant à Guilbardon, et par les Sieurs de
Beauvais; lesquels ont ainsi que le père de l'enfant,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Notaire Beauvais

N^o. 8.
Acte De
Dées
De
Julie
Bischoff
Breton

L'An mil huit cent quarante huit, le Deux Mars
Cinq heures du soir; devant nous Maire de la Commune de
Cailbaron, officie public de l'Etat civil, sont comparus
les sieurs Germain Adolphe Cantier, age de quarante
neuf ans, Nourou, et Vernille Jean Pierre, age
de trente huit ans, Dactilo, tous deux légitimes majeurs
demeurant à Cailbaron, lesquels nous ont déclaré avoir tenu
de sieur Breton Julie Bischoff, née à Colonne (Nord)
de dix huit ans, un mil huit cent vingt six, Chapechien,
demeurant à Lesper Villages, de ce même Canton,
filz de Collie François Breton, et de Arnelique
Mabrique Adolphe, décédée à Cailbaron, aujour d'hui
à onze heures du matin; et après nous être transporté
aupres Du Corps De l'Etat, et nous être après Du
Canton, nous avons dressé le présent acte, que les
Déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Gauthier

Maire

N^o. 9.
Acte De
Dées
De
Marie
Catherine
Berhaut,
Dées
Bouffant

L'An mil huit cent quarante huit, le Dix Mars
Cinq heures du soir; devant nous Maire de la Commune de
Cailbaron, officie public de l'Etat civil; sont comparus
les sieurs Louis Bischoff Bouffant, age de cinquante un ans
et Collartine, et Jeanne Alexandre Mandat, age de
vingt huit ans, Dactilo, tous deux légitimes majeurs
demeurant à Cailbaron, le premier fils, et le second
petit fils de côté maternel de la défunte ci après nommée;
lesquels nous ont déclaré que la nommée Marie Catherine
Berhaut, née de quatre vingt un ans, pensionnaire chez ses
enfants, née à Moutboyon, (Seine & Marne) demeurant à
Cailbaron, fille de Jean Berhaut, et de Genevieve
Chapuisier, tous deux décédés avant Moutboyon,



N^o. 10.
Acte De
Dées
De
Marie
Genevieve
Chapuisier,
Dées
Vernille

et veuve de François Demontant, décédée
à Cailbaron, le quinze dernier mil huit cent
quatre vingt six; est aussi décédée avant Cailbaron,
Monsieur Jean de Deux heures de Matis, au
domicile de sa fille; et après nous être transporté
aupres Du Corps De l'Etat, et nous être après
Du Canton, nous avons dressé le présent acte, que les
Déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Monsieur de H. Bouffant
Maire

L'An mil huit cent quarante huit, le
deux Mars huit heures du matin; devant nous
Maire de la Commune de Cailbaron; officie public
de l'Etat civil; sont comparus les sieurs
Vernille Jean Pierre, age de vingt huit ans
Dactilo, et Vernille Auguste Ferdinand,
age de quinze quatre ans, garçon Dactilo, tous deux
légitimes majeurs demeurant à Cailbaron, et
fils de la défunte ci après nommée; lesquels
nous ont déclaré que la nommée Marie
Genevieve Chapuisier, age de soixante trois ans,
pensionnaire chez ses enfants, née à Gournay (Chapite),
épouse de Marie Demontant à Cailbaron; fille de
Léonard Chapuisier, et de Marie Jeanne Deglans,
tous deux décédés avant Gournay le Chapite, en
veuve de Jean Pierre Vernille, décédée
à Brezy, de ce même Canton, la Deux Avril
mil huit cent trente cinq; est aussi décédée
avant Cailbaron, hier, à sept heures

En l'An, au domicile de la fille, et après nous
 être transportés auprès du Corps de la Justice, et
 nous être assemblés au Dîner, nous avons dressé le
 présent acte, que les Déclarants ont signé avec nous
 après lecture faite, à l'exception dudit Sieur
 Vincent, Mariage desquels, l'un, et de son
 nommi que nous a déclaré en faveur de son épouse, de
 ce intell. suivant de loi.

J. D. D. D. D.

N^o. 11.

Acte de
 Naissance

Stabilité
 Alliance
 Cochois.

L'An mil huit cent quarante huit, le vingt quatre
 Mars, nous nous sommes réunis, devant nous Maire de
 la Commune de Villardoux, Officier public de l'Etat
 civil, en Compagnie de Sieur Cochois Jules Germain, âgé
 de trente trois ans, Marié Mary, demeurant à Villardoux,
 lequel nous a présentés une enfant de sexe féminin, née à
 Villardoux hier à sept heures du soir, de son légitime Mariage,
 avec Augustine Poulpeau âgée de vingt deux ans, à laquelle
 enfant il nous a déclaré pour ses pères et Mère
 Armande; lesdites présentations et Déclaration nous ont été
 faites en présence des Sieurs Cochois Charles Armand, âgé de
 vingt huit ans, Propriétaire, père du Déclarant, et Victor
 Olier, âgé de cinquante un ans, Citoyen, proches voisins,
 après Déclaration des deux légitimes majeurs demeurant à Villardoux,
 lesquels ont ainsi que de plus de l'enfant, signé avec nous
 le présent acte après lecture faite.

Cochois
J. D. D. D. D.
 Cochois
 Lecteur

N^o. 12.



Acte de
 Naissance

Pieter
 Dubois.

L'An mil huit cent quarante huit, le vingt sept Avril, nous nous sommes réunis, devant nous Maire de la
 Commune de Villardoux, Officier public de l'Etat civil, en Compagnie de Sieur
 Dubois Pieter Victor, âgé de vingt huit ans
 Marié Mary, demeurant à Villardoux; lequel nous
 a présentés une enfant de sexe masculin, né à
 Villardoux hier à sept heures du soir, de son
 légitime Mariage avec Heloise Victoire Druex, âgée
 de vingt huit ans; lequel enfant il nous a déclaré
 pour ses pères et Mère de Victor; lesdites présentations
 et Déclaration nous ont été faites en présence de
 Sieur Jean Marie Obigibite L'Esprit, âgé de
 trente deux ans, Propriétaire, et Sieur Pierre
 Vale, âgé de quarante quatre ans, D'ailleurs
 tous deux demeurant à Villardoux, et proches voisins
 après Déclaration des deux légitimes majeurs; lesquels ont ainsi
 que de plus de l'enfant signé avec nous le présent acte
 après lecture faite.

P. J. Sequin, Dubois
J. D. D. D. D.

N^o. 13.

Acte de
 Naissance

Malinque
 Bouvier.

L'An mil huit cent quarante huit, le dix
 Mai de l'année de l'An. devant nous Maire de la
 Commune de Villardoux, Officier public de l'Etat civil,
 en Compagnie des Sieurs Gastien Jean Louis,
 âgé de trente six ans, Charbon, et Sieur Jean Baptiste
 âgé de cinquante un ans, Citoyen, tous deux
 légitimes majeurs demeurant à Villardoux, et
 proches voisins de la femme ci après nommée;
 lesquels nous ont déclaré que la nommée Désirée
 Malinque, âgée de vingt trois ans, née à
 Chanteloup, Commune de St. Julien, Canton de Laguy
 Sieur & femme, demeurant à Villardoux;

+ âgé de quarante
Cinq ans,
Leclerc

Gauthier
M^{rs} Desgoussier

32
fille De Victor Oubine Malinque, âgé De quarante six ans,
Doyen, Et De Catherine Denise Lemery Demurant
ensemble à Aprie, Canton De Clave, Et
épouse De Louis Eugène Dourvier,
âgé De vingt deux ans, Doyen Demurant
aussi à Clavardon, qui lui succède,
aussi à Clavardon, en son domicile, aujourd'hui à
trois heures Du Matin; et après nous être transporté
auprès Du Corps De la Disfunte, et nous être après
de déclarants ont signé avec nous, après
lecture faite. *Leclerc*

M^{rs} Desgoussier
Gauthier

N^o. 11.

Acte De
Mariage
Auguste
Siméon
Bounefont.

L'au mil huit cent quarante huit, le dix sept Mai
à deux heures Du Matin; devant nous Maire De la
Commune De Clavardon, officier public De l'Etat civil,
est Comparu le sieur Bounefont Auguste Siméon
âgé De vingt trois ans, Nourmieu, Demurant
à Clavardon; lequel nous a présenté son enfant
Duo sexe Masculin; né à Clavardon, aujourd'hui
à deux heures Du Matin, de son légitime Mariage, avec
Floraline Didiot épouse âgée De dix huit ans, auquel enfant
il nous a déclaré D'après les prières De Auguste Siméon;
Lecteur assistant, et déclarant, nous ont été fait en présence
Des sieurs D'écriteur Michel Alexandre, âgé De cinquante ans,
Cultivateur, père De déclarant, et Conseiller Jean Clément,
âgé De trente cinq ans, Nourmieu, beau frère Dudit déclarant,
sans deux témoins majeurs Demurant à Clavardon; lesquels
ont ainsi que le père De l'enfant, signé avec nous le présent
acte après lecture faite. *San Clément Gauthier.*

Auguste Bounefont Siméon
Bounefont *M^{rs} Desgoussier*

N^o. 12.



Acte De
Mariage

Louis Joseph
Voyer,
et
Armande
Augustine
Bouchet.

L'au mil huit cent quarante huit, le Mardi
vingt trois Mai, aux heures Du Matin; devant nous
Maire De la Commune De Clavardon, officier public De
l'Etat civil; sont Comparus publiquement Et Dans la
Maison Communale, Le sieur Louis Joseph Voyer,
âgé De vingt quatre ans en l'année Nourmieu, né Et Demurant
à Sablins, Canton De Vigny (ancien Nourmieu) avec sa
père et mère; fils unique De Pierre Joseph Voyer,
tige De la branche aînée, Nourmieu, en l'année
Celine Voyer, âgée De soixante quatre ans Demurant
ensemble avec Sablins; lesquels présents en personne
nous ont déclaré Contentés notre Mariage D'acte part.
Et Armande Augustine Bouchet, âgée De
Deux ans Cinq Mois; Cousine, née Et Demurant
à Clavardon avec son père et mère, fille aînée De
Jean Pierre Bouchet, âgé De cinquante deux ans
Garçon, Nourmieu, Et De Béatrix Ulvonne
Bounefont, âgée De cinquante deux ans, Demurant ensemble
aussi à Clavardon; lesquels présents en personne nous
ont déclaré Contentés notre Mariage D'acte part.
Lesquels nous ont requis De procéder à la célébration
Du Mariage projeté entre eux, et nous de
publications ont été faites à Sablins savoir:
Les dimanches sept et quatorze Mai courant,
l'après midi à trois heures par M^{rs} Barthélémy et jouter
au Maire De la Commune De Sablins, et Voti De
vingt deux Mois, précédents Mois, lequel sera renouvelé
le présent acte; en l'année à Clavardon Le
Dimanche sept et quatorze Mai présent Mois.
Aucune opposition contre Mariage ne nous ayant été
faite, faisons Voies à deux Requêtes, après avoir
eu lecture Et tous les pièces ci dessus mentionnées
en Du Chapitre dix Du titre Du Code Civil intitulé
Du Mariage, avons demandé au futur époux
en à la future épouse s'ils veulent de

Le nommé Nott Jean Baptiste, âgé de vingt six ans,
né et demeurant à Nageuil, Cantons et Arrondissement
de Nièvre, fils de Louis Nott et de
Marie Victoire Cholot, demeurant au dit Nageuil,
en l'épouse de Marie Louise Rosierine Nott, qui lui
est née; Nécessaire au dit Collardou, proche le domicile
dudit Nott, tenu par le dit Collardou, après avoir
été assemblés au dit Collardou, sous le sceau de
présent acte, qui les déclarés ont signé avec nous
après lecture faite.

Mariage

Mariage

Mariage

Mariage

Mariage

Mariage

N. 18.
Acte de
Mariage
Christian
Paul Henri
Baillou,
et
Marie
Rosaline
Buisson.

Le dit Paul Henri Baillou, âgé de vingt six ans,
né et demeurant à Nageuil, Cantons et Arrondissement
de Nièvre, fils de Louis Baillou et de
Marie Victoire Cholot, demeurant au dit Nageuil,
en l'épouse de Marie Louise Rosierine Nott, qui lui
est née; Nécessaire au dit Collardou, proche le domicile
dudit Nott, tenu par le dit Collardou, après avoir
été assemblés au dit Collardou, sous le sceau de
présent acte, qui les déclarés ont signé avec nous
après lecture faite.



Tribunal de Nièvre

Le dit Marie Rosierine Buisson,
âgée de vingt ans, née et demeurant à
Châtillon, fils de Louis Buisson et de
Marie Victoire Cholot, demeurant au dit
Châtillon, en l'épouse de Marie Louise
Rosierine Nott, qui lui est née; Nécessaire
au dit Collardou, proche le domicile
dudit Nott, tenu par le dit Collardou, après
avoir été assemblés au dit Collardou, sous
le sceau de présent acte, qui les déclarés
ont signé avec nous après lecture faite.

Vient de procéder pour Mari et pour femme,
Chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, nous Becheux au nom
de L. Loi, qui de Sieur Christian Paul
Benin Baillet, et de demoiselle Marie
Bouquine Dupisier, sont ainsi par
de Mariage. De quoi nous avons dressé acte
en présence des Sieurs Pierre Victor Baillet,
âgé de vingt sept ans, Procureur demeurant à
Paris, sous le nom de M. G., de Charles Guisou
Baillet, âgé de vingt six ans, Cultivateur,
demeurant à Villetiers, sous deux pères de
Nepoux, de Bourbonnais Jean Pierre, âgé de
soixante trois ans, Charretier, ouvrier de Côte
maternel de L. Epoux, de Sieur Pierre Suler,
âgé de quarante cinq ans, Marchand de Boulangerie,
Cuisin issu de Jeanne de Côte maternel de L. Epoux,
dont deux demeurant à Orillardon, et tous quatre
honnêtes majeurs, lesquels après qu'ils ont
eu lecture du présent acte, l'ont signé avec
nous, et les parties contractantes,

P. B. Dupisier
Baillet Victor Corambert ~~Baillet~~

Bupière bonhomme Secyng

J. P. B. Dupisier P. V. Baillet

Baillet

P. B. Dupisier

N. 19.

Acte de
Naissance

de
Juliette
Amelia
Gauthier.

103
Par mil huit cent quarant
huit, Le sept Avin Cinq heures du soir,
Devant nous adjoint au Maire de la Commune
de Orillardon, spécialement délégué à cet effet,
officier de l'état civil, et Compagnon de Sieur
Gauthier Alphonse Rénée, âgé de vingt quatre ans,
Fardier demeurant à Coisy, Canton de Lagry,
Seine & Marne, lequel nous a présenté une
enfant du sexe féminin, née à Orillardon,
aujourd'hui à quatre heures du soir, de son légitime
Mariage avec Juliette Léopoldine Blucier Coustantin,
âgée de vingt quatre ans, à laquelle estant il
nous a déclaré honneur les parents de Juliette,
Amelia; Lesdites présentations et Déclarations nous
ont été faites en présence des Sieurs Gauthier
Alphonse Germain Polyacre, âgé de cinquante ans
Mauronnet, père de L. de L. et de Sieur
Charles Brochard, âgé de vingt neuf ans
Marchand d'Épiceries, proche voisin du Délégué,
tous deux honnêtes majeurs demeurant à Orillardon;
desquels ont ainsi que le père de l'enfant signé
avec nous le présent acte après lecture faite.

Gauthier G. Gauthier, Dubois
Traffier

N. 20.

Acte de
Naissance

de
Marie
Virginie
Kolly.

Par mil huit cent quarantehuit, Le Douze
Avin quatre heures du soir, devant nous adjoint au
Maire de la Commune de Orillardon, spécialement
délégué à cet effet, officier de l'état civil, et
Compagnon de Sieur Kolly, Nicolas Victor, âgé de
vingt deux ans, Charretier, demeurant à Orillardon;
lequel nous a présenté une enfant du sexe
féminin, née à Orillardon aujourd'hui à six
heures du matin de son légitime Mariage,
avec Virginie Desnoille Dubois, âgée de

à présent une Copie de vers Minime,
née à Caillabon, âgée de neuf ans et
Néant, de son légitime Mariage, avec Cholet
Marie Victoire, âgée de vingt trois ans, à
laquelle enfant il nous a déclaré, de
l'aveu de sa mère; susdite déclaration et
Déclaration nous ont été faites en présence des
Sieurs Dupire Pierre Victor, âgé de cinquante un
ans, Résident, Officier du Département, et Cholet
Jean Baptiste Vincent, âgé de cinquante un an,
Marchand Officier, tous deux Résidents au Département
sous deux témoins majeurs demeurant à Caillabon,
desquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé
avec nous le présent acte après Lecture fait.

Not. Cholet. Ci. D. Dupire
Suffice
A. Dupire

N. 24
Acte de
Mariage
de
Yapaille
français
Balthémy,
et
Dorville
veine
Françoise

Par un huit cent quarante huit, Le Maire de
cette Octobre, huit heures du soir, devant nous
Maire de la Commune de Caillabon, officier
public de l'état civil y sont comparus publiquement
et sans de Mariage Commun, Le Sieur
Yapaille François Balthémy, âgé de vingt neuf
ans, Charcutier, et de Létréville, Canton de Lizy,
Sieur de Marais, demeurant à Caillabon, Canton de
Approuvagement de Marais; fils majeur de
Dorville Yapaille Lucien Balthémy, et de
Moery Moaguerite Felicité tous deux décédés au lieu
Létréville en France huit cent quatre vingt deux,
le premier de ses Actes, et la deuxième Le
Gourge Noire, comme il est constaté par les actes de
Décès délivrés par M. de Marais de la Commune de Létréville
en date du six Octobre courant de même part.
Et Dorville Marie Françoise, âgée de vingt un
ans et demi, Domestique, née à Chambry, Canton

et Approuvement de Marais, demeurant
à Caillabon, avec son père, fils majeur
de Dorville Marie Françoise, Charcutier
demeurant à Caillabon, et de Marie Marot
Noblesse de la Marais, née au Caillabon
le vingt un Décembre mil huit cent quarante deux;
Lesdits Dorville Marie Françoise, présent en personne
nous a déclaré par ses Actes, et autres part.
Lesdits époux nous ont déclaré sous la foi
du serment, qu'ils ignorent le lieu du décès en
celui de Dorville Lucien de ses aïeux Dorville Yapaille,
le qui nous a également été attesté par les quatre
témoins ci après nommés qui nous ont affirmé
aux mêmes que quoiqu'ils connaissent l'époux, ils
ignorent le lieu du décès de ses aïeux en deux
Dorville Lucien.

Desquels nous ont légitime de procéder à la
Célébration du Mariage projeté entre eux, et dont
les publications ont été faites tant en la Mairie
de Caillabon, qu'en celle de Caillabon, j'avois
les Dimanches premier et huit Octobre courant,
à l'heure de midi, en deux Lectures, délivré à la
Mairie de Caillabon est amové au présent acte.
Aucune opposition au Mariage ne nous ayant
été signifiée pendant le dit de deux requêtes, après
avoir donné lecture de toutes les pièces et Actes
mentionnés, et de Chapitre six de titre du Code
Civil intitulé Du Mariage, avons demandé au
dit époux, et à de l'époux épouse, s'ils veulent
de rendre leurs Mari et pour femme; Chacun d'eux
ayant répondu séparément et affirmativement, nous
d'ailleurs au nom de la loi, que Le Sieur Yapaille
français Balthémy, et la Demoiselle Dorville Marie
françoise, sont unis par le Mariage.
Et qui nous ditte acte en présence des Sieurs
Yapaille François Balthémy, âgé de quarante huit
ans, Marchand demeurant à Létréville, oncle

paternel et patrilin, dudit époux; De Navaillé
Louis Adolphe, âgé de vingt huit ans, Marié
demeurant de Crest Carbo, de dix huit ans;
De Manica Louis Ferdinand, âgé de vingt sept ans,
Cultivateur, ami de Léponse; De Bivernal Victor,
âgé de cinquante six ans, Médecin, oncle maternel
de Léponse, tous deux demeurant à Villbardou;
Et tous quatre témoins majeurs; Lesquels après
qu'il leur a été fait lecture du présent acte, l'ont signé
avec nous, excepté les parties contractantes, le père
de Léponse, les deux premiers témoins oncles et frère de Léponse,
et le dernier témoin, oncle de Léponse, qui nous ont déclaré
ne savoir écrire ni signer, de ce interpellé suivant
la loi.

Il a été à l'instant reconnu et attesté par toutes
les parties, que c'est pour erreur que sur l'acte de décès
de la mère de Léponse il lui a été imprimé le Prénom
de Adelaïde; et qu'elle devrait être inscrit sous les
Prénoms de Alexandrine Adelaïde qui sont les vrais
Prénoms.

L. F. Maurice

(Signature)

N^o 25

Acte de
Décès
de

Banhoume
Jean Pierre

Mairie de la Ville de Meaux.

Département de Seine & Marne.
Cet acte est enregistré des Actes
de la Ville.

Déclaration fait à l'Hôtel de Ville de
Meaux, Département de Seine & Marne,
par devant l'Officier de l'Etat civil à trois
heures du jour, de cinq Adultes, mil huit
cent quarante huit, du décès de Jean
Pierre Banhoume, âgé de soixant quatre ans

né à Villbardou, Profession, Charrier,
Domicile Villbardou, mort le même jour
à deux heures du jour; Epoux de Agévine
Kimble Duvet. Déclarants, Jean
Moussier, âgé de trente neuf ans, maréchal,
Et Etienne Nicolas Nicolas Camille, âgé de
quarante deux ans, Guillaume Thibault, demeurant
tous deux à Meaux; Lesquels après lecture
ont signé avec l'Officier Public de l'Etat civil.
L'Officier Public, Camille et Thibault adjoint.
Pour extrait délivré sur papier libre, pour le Maire
de Villbardou.

Meaux le 13 Octobre 1848.

L'adjoint

Vitet

Je soussigné Sous Préfet de l'arrondissement
de Meaux le 18 Octobre 1848

L. Sous Préfet

Albert Cornet

Pour Copie Conforme
Le Maire de Villbardou.

(Signature)

N^o 26.

Acte de
Décès
de

Auguste
Foucault
Bouffant.

P. Au mil huit cent quarante huit, Le seize
Décembre, nous soussigné, Officier de l'Etat civil
de la Commune de Villbardou, officier public de
l'Etat civil; ont comparu les sieurs Bouffant
Michel Léandre, âgé de cinquante ans, Cultivateur,
Et Couvreur Jean Etienne, âgé de trente cinq ans
Moussier, tous deux témoins majeurs demeurant à
Villbardou; Le premier grand père, et le second
oncle maternel du défunt; ci après nommés; Lesquels
nous ont déclaré qu'il s'agit de le nommé Bouffant Auguste
Théodore, âgé de vingt trois ans, sans Profession,
né à Villbardou le dix sept Mai, mil huit cent

quarante huit, y demourant chez des père & mère;
 fils de Benoist Auguste Simons, âgé de
 vingt trois ans, Mameville, Jean de Florentine
 Marie Maguin, âgé de dix huit ans, demourant
 ensemble au dit Caillardon; est décédé au dit Caillardon,
 au domicile de ses père et mère, hier à cinq heures
 du soir; et après nous être transporté auprès du
 Corps de Defunt, et nous être assezi de son décès,
 nous avons dressé le présent acte que les Dilectes
 ont signé, avec nous, après lecture faite. J.
 de père de défunt a aussi signé avec nous
 le présent acte.

J. Caucelles
 et Benoist & Benoist
 de Desprez

N.º 2.
 Acte de
 Décès
 de
 Julie
 Sidoine
 Mathieu

Par mil huit cent quarante huit, Le
 dix sept Octobre dix heures du soir, devant
 nous Maire de la Commune de Caillardon,
 officier public de l'Etat civil; sont comparés
 des deux Jacques Etienne Duprez, âgé
 de soixante deux ans, Comteville, et
 Jacques François Perrot, âgé de trente cinq
 ans et demi, Comteville sur le Canal de
 Loucq, tous deux témoins majeurs demourant
 à Caillardon, et proches voisins de la Defunte
 et après nommés; desquels nous ont déclaré
 que la nommée Julie Sidoine Mathieu,
 âgée de sept ans, née à Gressy, Canton de
 Clavey, sans Profession, le premier Novembre
 mil huit cent quarante six, sans Profession,
 demourant à Caillardon avec sa mère, fille
 d'un père Mameville, et de Julie Sidoine
 Mathieu, âgée de vingt huit ans, domestique,
 demourant au dit Caillardon, est décédée au

même lieu, au domicile de sa mère;
 après lui à neuf heures de Noy; ;
 et après nous être transporté auprès du Corps
 de la Defunte, et nous être assezi de son
 décès, nous avons dressé le présent acte que
 les Dilectes ont signé avec nous après lecture faite. J.
 Approuvé deux mots signés avec le présent acte. J.

Perrot
 Caucelles
 de Desprez

N.º 28.
 Acte de
 Décès
 de
 Julie Suzanne
 Estelle
 Duprez.

Par mil huit cent quarante huit, Le dix
 huit Octobre huit heures de Noy; ; devant nous
 Maire de la Commune de Caillardon, officier public
 de l'Etat civil; sont comparés des deux
 Vermeille Jean Pierre, âgé de trente huit ans,
 Barthio, et Benoist Michel Barade, âgé de
 cinquante ans, Cultivateurs, tous deux témoins majeurs
 demourant à Caillardon; le premier oucle, et le
 second grand oucle maternels de la Defunte et après
 nommés; desquels nous ont déclaré que la nommée
 Julie Suzanne Estelle Duprez, âgée de deux
 ans deux mois trois jours, sans Profession,
 née à Caillardon, le vingt trois Octobre, mil
 huit cent quarante six, et y demourant chez son père
 et mère; fille de Duprez Germain Stanislas, âgé de
 trente ans, Chardey, et de Julie Suzanne Vermeille,
 âgée de vingt huit ans, demourant ensemble au dit
 Caillardon, est décédée au même lieu hier
 à minuit, au domicile de ses père & mère, et
 après nous être transporté auprès du Corps
 de la Defunte, et nous être assezi de
 son décès, nous avons dressé le présent
 acte

acte que les déclarants ont signé avec nous après
lecture faite. s.

Bournefont

Vermeille

M. Desjardins

Ces Actes ont été déposés au greffe de la Mairie
pour être mis dans le Livre des Naissances
de l'Église de St. Augustin. Ce jourd'hui
septième février, mille huit cent
quarante neuf. s.

M. Desjardins

Cadre Alphabétique

Des Actes Contenus au Présent Registre

Naissances.

N ^o 2002	N ^o 7 ^o N ^o N ^o	Noms et Prénoms	Date des Actes.
1	14	Bournefont Auguste femelle	17 Mai
2	21	Bournefont Marie Louise +	20 Août
3	23	Bussien Laure +	12 7 ^{me}
4	4	Chou Alexandre Léon +	8 février
5	11	Cochet Isabelle Armande +	24 Mars
6	2	Dalloux Rose Julie	30 janvier
7	7	Dubois Arthur	2 Mars
8	12	Dubois Victor +	27 Avril
9	19	Gauthier Juliette Amélie	7 Août
10	20	Lally Marie Virginie +	12 Août.
11	16	Martin feni Marcelline Albin +	3 Juin
12	22	Sanckolle Renaux Marguerite Anna Marie +	11 7 ^{me}
13	5	Chérier Jules Denis Auguste +	12 février.

Mariages.

N ^o 2624	N ^o de l'acte	Noms et Prénoms	Date des Actes.
1	18	Baillou Christian Paul Louis, et Buzier Marie Genevieve	19 Juin
2	19	Soger Louis Joseph, et Bouquet Anniane Augustin	23 mai
3	3	Vallet Pierre Louis, et Maurice Louis Adèle	7 février
4	21	Kapelle François Barthélemy, et Dorofere Naine française	11 Octobre

Décès.

N ^o 1700	N ^o de l'acte	Noms et Prénoms	Date des Actes.
1	26	Brenoufant Auguste Julien	16 3 ^h
2	27	Boukourme Jean Pierre	1 Août
3	8	Breton Jules Hippolyte	2 Mars
4	10	Chaufourier Marie Genevieve	11 Mars
5	28	Degues Julie Eugénie Estelle	15 3 ^h
6	9	Boucaut Marie Catherine	10 Mars
7	6	Boudant Germain Nicolas	27 février
8	13	Malingue Désiré Noime	10 mai
9	1	Matiniste Charles finin	1 ^{er} Janvier
10	27	Mattison Julie Prossime	27 3 ^h
11	17	Wolfe Jean Baptiste	11 Juin

Récapitulation

Naissances	13.
Mariages	4.
Décès	11.

Total 28 Actes

Certifié